

40 ANS APRÈS LE RAPPORT PARENT

Chers amis,

Je vous remercie de m'avoir invité, à titre de premier ministre de L'Éducation, à prononcer l'allocution d'ouverture de ce colloque international sur l'Éducation.

Puisque ce colloque est international mon séjour à la présidence de l'ACDI et à la tête de la Fondation qui porte mon nom se révélera utile.

Permettez-moi d'exprimer simplement ma joie d'être encore là, quarante ans plus tard, pour pouvoir parler du *Rapport Parent*. Nous sommes ici, à l'invitation de l'UQAM. Cette simple constatation nous aide à mesurer le chemin parcouru puisque le rapport proposait comme essentielle la création d'une deuxième université de langue française à Montréal. Le programme du Colloque prévoit que d'autres personnalités du monde de l'éducation ont accepté de vous entretenir de ce que je nommerai le contenu du *Rapport Parent* ou, pour employer une expression plus globale, de la profonde réforme du système d'éducation du Québec dans les années 1960-1970.

J'ai donc choisi de vous entretenir de ce que j'appellerai un aspect externe, plus précisément, des éléments qui ont permis et qui ont même entraîné l'adoption de la réforme par les décideurs politiques.

Effectivement je veux particulièrement attirer votre attention sur l'effort de conviction et la volonté véritable de communication démocratique qui ont suscité l'adhésion, d'abord aux conclusions du Rapport, puis à la réforme qui s'ensuivit.

Depuis que je suis engagé dans les affaires de l'Éducation j'ai affirmé constamment que l'accessibilité universelle à l'école est le maître-mot qui doit inspirer toute réforme scolaire. Non seulement l'accessibilité des

jeunes en général, mais celle de chacun des secteurs de la population en particulier : les filles comme les garçons, les adultes comme les jeunes.

L'ÉMERGENCE D'UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE

Quand on lit sur la Révolution Tranquille on a souvent l'impression que toute cette action résulte d'une très soudaine prise de conscience, comme si cette société longtemps endormie sortait d'un seul coup d'un long coma idéologique. Une rétrospective plus attentive nous indique que cela ne fut pas le cas et que la rapidité de la transformation des années 1960 s'explique par plusieurs événements qui avaient été annonciateurs de l'émergence d'une société nouvelle.

Je vous en cite au tableau I quelques-uns sans trop tenir compte d'une chronologie rigoureuse. On peut qualifier plusieurs de ces facteurs ou événements de germes de l'éclosion des années 60. (Tableau I).

TABLEAU I

Émergence d'une société nouvelle

Quelques points de repères 1938-1961

- 1938 Fondation de **l'École des sciences sociales** de l'Université Laval par le Père Georges-Henri Lévesque, o.p. ,
- 1946 **L'affaire Roncarelli** et les **Témoins de Jéhovah** ;
- 1948 Publication du **Refus Global** et congédiement de Paul-Émile Borduas comme professeur à l'École du Meuble de Montréal ;
- 1949 **Grève de l'amiante** ;
- 1950
- Lancement de la revue **Cité libre** ;
 - Début du **conflit entre Maurice Duplessis** et le Père Georges Henri Lévesque, o.p. ; coupures dans les subventions du Québec à l'Université Laval ;
 - **Oppositions aux nominations** de Pierre E. Trudeau et de Paul Gérin-Lajoie comme professeurs à l'Université de Montréal ;
- 1953 Création de la Commission d'enquête sur les problèmes constitutionnels sous la présidence du juge Thomas Tremblay ;
- 1954 Fondation de **l'Institut canadien des affaires publiques (ICAP)** ;
- 1956 Publication du **programme électoral de 1956** par le Parti libéral du Québec contenant des dispositions sur la réforme de l'éducation ;
- 1958 **États généraux de l'éducation**, à l'initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ;
- 1959 Publication des **Insolences du Frère Untel** dans **Le Devoir**, suivie de la publication sous forme de livre ;
- 1960
- Publication du **programme électoral de 1960** par le Parti libéral du Québec mettant l'accent sur la réforme de l'éducation ;
 - Fondation du **Mouvement laïque de langue française**.
- 1961 Adoption des lois de la **Grande Charte de l'Éducation** qui allaient créer la Commission Parent et lancer le mouvement de réforme qui devait se poursuivre pendant dix ans.

Nous pouvons donc constater que dans les milieux universitaires, syndicaux, culturels, journalistiques et politiques il y a de nombreux éléments de fermentation et d'effervescence qui nous amènent logiquement au changement politique de 1960 et aux mutations importantes de la décennie suivante.

Quand nous traçons des bilans historiques nous avons parfois tendance à en faire une suite anonyme d'événements ou une simple chronologie de la création d'infrastructures. Cela nous amène à négliger l'aspect politique et le rôle déterminant de certaines personnes. Parmi celles qui ont joué un rôle décisif avant et pendant cette révolution tranquille, je mentionnerai seulement le nom d'un grand disparu Arthur Tremblay. Il réunissait en un seul individu des qualités de visionnaire et de gestionnaire.

LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

En 1960, le parti libéral remporte les élections. Le premier ministre Jean Lesage me propose le ministère de la Jeunesse. Après des discussions serrées avec le premier ministre j'ai obtenu que le département de l'Instruction Publique et tout ce qui touchait l'Éducation dans d'autres ministères, tel les écoles des beaux-arts et de la musique, les écoles spécialisées et autres soient confiés dans un grand ensemble à la responsabilité du ministre de la Jeunesse, ce qui amena le journaliste André Laurendeau à écrire dans *Le Devoir* que nous avons désormais un « ministre de l'Éducation sans le nom ».

Pour apporter une pointe d'humour, je cite André Laurendeau qui écrit «Le ministère de l'Éducation nous est arrivé en dormant. Je veux dire alors que dormait l'adversaire conservateur qui se cache en chacun de nous. D'un escamotage à l'autre il est solidement établi. »

J'étais, selon plusieurs, ministre de l'Éducation sans que ce ministère ne soit encore créé.

LA GRATUITÉ SCOLAIRE

La suite des événements qui constituèrent globalement la réforme ne fut pas aussi facile. Le premier élément de ce processus tomba comme un coup de massue un jour de septembre 1961 alors que mes collaborateurs et moi étions à préparer les lois de la Grande Charte de l'Éducation. L'ensemble de la réforme globale en préparation fut menacé de ne jamais voir le jour lorsque Jean Lesage qui, rappelons-le, cumulait les fonctions de premier ministre et de ministre des Finances, me prit en aparté pour me dire :

« Paul nous ne pourrons pas réaliser la gratuité scolaire cette année. Nous n'avons pas assez d'argent. »

Je lui répliquai que nous ne pouvions pas faire machine arrière. Nous nous étions engagés trop catégoriquement par notre programme électoral. C'en était une priorité.

« Quand on n'a pas d'argent, que veux-tu qu'on fasse ? » répond-il.

J'en suis abasourdi. Est-ce que vraiment Lesage, qui est ministre des Finances, pense que nous allons laisser le projet de la gratuité scolaire en suspens ?

Jusqu'à quand ? S'il n'y a pas d'argent cette année, il n'y en aura pas plus l'an prochain.

Le rêve de la gratuité scolaire et de l'école accessible à tous est-il en train de s'évanouir ? Et l'argent qu'il faudra en plus pour l'enseignement collégial et pour l'enseignement supérieur également accessible à tous fera-t-il aussi défaut ?

C'est vraiment, mais vraiment, la grande réforme de l'Éducation pour Tous évoquée dans le programme libéral de 1960, c'est le grand rêve de ma vie : l'Éducation pour tous, qui est menacé de s'envoler comme les feuilles d'automne balayées par le vent.

Soudainement le mot d'ordre de toutes mes actions dans la vie publique me revient à l'esprit comme un coup de marteau : « Never take « no » for an answer », que Clémenceau a formulé en français par les mots « Impossible n'est pas français ! »

Avec un tempérament marqué parfois d'un brin d'arrogance, je me dis intérieurement : Faut-il donc que le ministère de la Jeunesse s'improvise ministère des Finances pour trouver une nouvelle source de revenu qui soit politiquement acceptable ? Soudainement, ma stupéfaction fait place à la détermination de relever le défi. Je réunis ma petite équipe des plus intimes collaborateurs pour les engager avec moi dans cette tâche. En quelques instants vient la réponse :

- il y a moyen d'aller chercher les millions nécessaires en généralisant à l'ensemble du Québec la taxe de vente de deux pour cent pour fins d'éducation qui existe déjà dans nos lois. Seules certaines commissions scolaires, les plus grosses, imposent actuellement cette taxe.
 - faire accepter cette proposition par Jean Lesage n'est pas un mince défi. Néanmoins si une délégation des commissions scolaires vient à Québec demander au gouvernement cette généralisation de la taxe de vente de deux pour cent, Lesage n'acceptera-t-il pas ?
- «Je pense bien que oui» me répond-il.

Je vous épargne le récit complet des péripéties qui s'ensuivirent. Je me contenterai de vous dire que deux tournées des commissions scolaires du Québec par Paul Desrochers, le président de la Fédération des commissions scolaires et une délégation imposante de commissaires reçue par le premier ministre Jean Lesage arrachèrent de celui-ci une réponse affirmative.

L'argent était trouvé pour financer une première étape, celle de la gratuité au primaire et au secondaire. La réforme était maintenant engagée dans un cheminement qui allait connaître d'autres difficultés.

LA GRANDE CHARTE DE L'ÉDUCATION

Au printemps 1961 l'on regroupa une douzaine de lois nouvelles sous le titre de Grande Charte de l'Éducation. Cette charte énonçait les principaux éléments de la Réforme sur lesquels le gouvernement était déjà fixé, à commencer par la fréquentation obligatoire jusqu'à 16 ans. Comme cela n'allait pas nécessairement de soi, le ministère lança une énorme campagne d'information et de sensibilisation sur le thème de « Qui s'instruit s'enrichit ». Cette campagne eut des effets remarquables sur l'opinion publique.

À chaque fois qu'un enjeu important se présente nous répétons ce type d'opération de sensibilisation. Ce fut notamment le cas pour le *Bill 60*.

En rétrospective une de mes grandes fiertés est d'avoir toujours assuré l'existence d'une communication aller-retour avec la population. Durant ces nombreuses tournées j'ai toujours souhaité que le plus grand nombre puisse se prononcer afin d'améliorer les projets. Cela fait la différence entre une réforme imposée et une réforme voulue et attendue de même qu'une réforme qui corresponde aux besoins réels tels que sentis par la population. Il faut insister sur le rôle-clé que joue la communication réciproque en démocratie.

Sachant que le mandat de la *Commission Parent* allait déboucher sur un vaste chantier et sachant aussi que si la publication se faisait en un seul ouvrage le morceau aurait été trop gros à avaler, je demandai à la Commission de produire un rapport qui serait publié par tranches. Ce fut une décision stratégique importante et fructueuse puisqu'elle permit un débat plus soutenu et une assimilation ou une digestion plus facile.

La *Commission Parent* elle-même fut une opération majeure de communication et de participation. Quand on songe au fait que plus de 300 associations ou regroupements se sont donnés la peine de présenter un mémoire et de défendre leur point de vue, alors, on peut sans hésitation parler de mobilisation générale autour de la question de l'éducation. J'ai parfois, en ces temps-ci, une certaine nostalgie de cet esprit de mobilisation et d'urgence d'agir en éducation et maintenant en coopération internationale.

LA PREMIÈRE PUBLICATION : LE BILL 60

En avril 1963 est publiée la première tranche du *Rapport Parent*. Ce premier document traite des structures supérieures du système d'éducation et propose notamment la création d'un ministère de l'Éducation. La publication mettra en branle toutes les forces et tous les ressorts du Québec comme jamais dans notre histoire.

Les contestations se font assez virulentes et nombreuses, notamment au sein de l'épiscopat du Québec, pour que le chef du gouvernement propose au Conseil des ministres de remettre la discussion du projet de loi à la session suivante de l'Assemblée nationale, qu'on appelait à l'époque l'assemblée législative.

Seuls trois braves, Claire Kirkland-Casgrain, Georges-Émile Lapalme et Paul Gérin-Lajoie manifestent leur désir qu'on procède à l'étude du projet de loi sans tarder.

Nous nous rallions à l'opinion de la majorité, mais je pose mes conditions :

« Je partirai en tournée du Québec pour rencontrer les divers secteurs de la population, leur exposer le projet de loi et ses implications, et entendre les opinions de ceux qui voudront s'exprimer »

J'ajoutai que je désire la présence de chaque ministre quand je serai dans leur circonscription respective et qu'aucun d'eux ne devra exprimer d'opinion contradictoire. Le premier ministre prit alors la parole pour dire :

« Paul, chacun a entendu ce que tu as dit, et ce que j'ai dit dans le même sens. Tu peux donc compter sur chacun des ministres ».

Mes collaborateurs et moi entreprenons alors l'organisation de la tournée du Québec qui s'avéra rapidement comme la plus imposante et la plus efficiente probablement jamais vue au Québec. Les journalistes et les cinéastes nous accompagnèrent pendant les deux mois de campagne de sorte que le bulletin de nouvelles télévisé à chaque jour, ainsi que les journaux quotidiens, rendaient compte régulièrement du déroulement de la tournée.

Les comptes-rendus des journaux reflétaient à ce point l'enthousiasme des populations que le directeur des nouvelles du journal *La Presse*, songea à faire revenir son journaliste sous prétexte qu'il manquait d'objectivité. Rien de tel, certes, ne se produisit.

Les tableaux II, III, IV et V reproduisent les articles engagés des journalistes du *Devoir*, de *La Presse*, et du magazine *McLean*.

Je place dans une catégorie à part l'article du vénérable magazine *Time* qui consacra un remarquable article (tableau II) accompagné de photographies.

Tous les reportages, sous autant de plumes qu'il y avait de journalistes, avaient le même ton. Il n'est pas étonnant qu'une telle expression massive ait fait tomber les dernières hésitations du Conseil des ministres.

TABLEAU II

Traduction du magazine *Time*
le 13 septembre 1963
« *Un vent de changement* »

Lors d'une belle soirée d'été, il doit sûrement y avoir des activités plus excitantes que d'écouter le ministre québécois de la Jeunesse, Monsieur Paul Gérin-Lajoie, discuter d'un projet intitulé «Le Bill 60 sur l'éducation». Même dans le village de Mont-Saint-Pierre en Gaspésie. Pourtant, lorsque sa Buick, couverte de poussière, entre dans le village, la population entière (400 habitants) est au rendez-vous. Ajoutez à ceux-ci les fermiers des paroisses avoisinantes et aucune place ne reste disponible dans la salle paroissiale de l'église catholique de Mont-Saint-Pierre. Pendant les trois prochaines heures, le ministre de la Jeunesse, quelque peu surpris par la foule, répondra à de multiples questions : Le Bill 60 bouleversera-t-il le caractère religieux des écoles du Québec ? Sera-t-il possible pour un jeune Gaspésien de poursuivre ses études jusqu'à l'université ? Le Bill 60 aidera-t-il la région de Gaspé à retenir ses jeunes ou les incitera-t-il plutôt à s'installer à Montréal ? C'est seulement vers minuit que Gérin-Lajoie réussira à s'échapper de la salle. Alors débutera la soirée folklorique originellement prévue pour 9 h 00.

En tournée presque sans arrêt depuis cette soirée du mois d'août, l'énergique Gérin-Lajoie a parcouru plus de 5 200 milles pour expliquer le Bill à des auditoires de toutes les régions du Québec, des îles de la Madeleine au club Richelieu de la ville de Québec, pour y découvrir que l'intérêt des masses à l'égard de l'éducation est plus grand au Québec que partout ailleurs au Canada. Depuis plusieurs semaines, le Bill 60 fait la une des journaux, de l'hebdomadaire régional au journal *La Presse* de Montréal qui a un tirage de 250 399. «Jamais dans l'histoire de notre province un projet de loi n'a retenu l'attention du public aussi longtemps et avec autant de ferveur» écrit le journal *Le Soleil* de la ville de Québec. (...)

Naturellement, les plus sévères critiques du Bill 60 sont les évêques archi-conservateurs, dont Mgr Georges-Léon Pelletier de Trois-Rivières, Charles-Eugène Parent de Rimouski et Georges Cabana de Sherbrooke. L'archevêque Cabana soutient que le ministère enlèvera aux parents «leur droit primordial sur l'éducation de leurs enfants, droit inviolable et antérieur à ceux de la société et de l'État.» Par contre, d'autres ecclésiastiques sont plus enclins à accepter le Bill 60. Parmi eux se trouve Paul-Émile Léger de Montréal qui, il y a deux ans, a remplacé tout le clergé de la commission scolaire de Montréal par des laïcs catholiques. (...)

D'après les réactions face à la tournée d'information de Gérin-Lajoie, la population est clairement favorable au Bill 60. (...)

TABLEAU III

Extrait d'un article de Réal Pelletier

Le Devoir, 22 août 1963

«La tournée de M. Gérin-Lajoie : démocratie appliquée»

Revenu des tournées de M. Paul Gérin-Lajoie dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, le Saguenay et l'Abitibi, l'observateur est enclin à endosser la décision prise par le Conseil des ministres, le 8 juillet dernier : envoyer le Bill 60 à la prochaine session.

Précisons immédiatement que ce sentiment ne repose pas sur les arguments apportés à ce moment-là par le Cabinet.

Cette impression s'inspire plutôt des témoignages respectifs du ministre de la Jeunesse lui-même et des foules qui se sont pressées sur son passage depuis trois semaines. Le premier a largement exprimé «l'esprit» qui devra animer le système futur et les foules, indécises au départ sur les intentions profondes du ministre, se sont montrées dans l'ensemble satisfaites de ses explications.

Ici, il ne s'agissait pas de changer des structures quelconques par la simple adoption à la majorité parlementaire d'un projet de loi. Il fallait modifier des structures vitales, inclure le sens de la responsabilité là où régnait l'absentéisme, faire coïncider la tradition et le sens du progrès que commande le monde moderne ; le tout à l'échelle de l'ensemble d'une collectivité et à tous ses niveaux.

M. Gérin-Lajoie a indiqué à plusieurs reprises au cours de ses tournées qu'il ne faut pas considérer le Bill 60 en dehors de son contexte : par lui, aujourd'hui, le gouvernement connaîtra un peu mieux ce contexte, qui n'est pas nécessairement l'image que nous offre l'ensemble des groupes intermédiaires.

Le ministre a également projeté sa vision d'une démocratie organique pour l'éducation au Québec, une démocratie où chacun est responsable, dans la mesure de sa fonction, de l'ensemble du système, par opposition à une démocratie monolithique qui équivaldrait, vu les pouvoirs du futur ministre de l'Éducation, à une dictature de l'enseignement, le dictateur pouvant être changé à tous les quatre ans. Chacun donc à compris un peu mieux sa responsabilité d'éducateur, du moment où il était quelque peu ouvert à ces problèmes. (...)

Autant d'affirmations donc qui sont désormais profondément inscrites dans l'esprit des quelque 5 000 responsables de l'enseignement, éducateurs, religieux et laïcs, commissaires et inspecteurs d'écoles, curés et parents que le ministre a rencontrés en groupes ou individuellement durant ses tournées.

Quelquefois, ces personnes reprenaient, devant le ministre, les arguments invoqués par les dirigeants du groupe intermédiaire auquel elles appartiennent. Rarement quittaient-elles la salle sans endosser les vues du ministre. (...)

TABLEAU IV

Extrait d'un article de Pierre O'Neil

La Presse, 11 janvier 1964

«La bataille du Bill 60 est portée devant le peuple

Un soir torride d'août dernier, M. Paul Gérin-Lajoie a dansé la gigue et sauté le quadrille dans une petite salle paroissiale de la côte gaspésienne. Il ne sacrifia rien de la veste ou de la cravate.

Le ministre se retrouvait devant le peuple pour y défendre son Bill 60, saboté au sein même du cabinet et fustigé par les corps intermédiaires.

C'était à Mont-Saint-Pierre, au creux des montagnes, dans une anse magnifique (...)

La tournée d'information de M. Paul Gérin-Lajoie fut un des meilleurs moments de la grande bataille qui s'est engagée sur le Bill longtemps avant sa publication. Le ministre y jouait son prestige personnel et dans une certaine mesure, le sort du Bill 60 et du ministère de l'Éducation.

Les deux s'en sont tirés avec les honneurs.

Le ministre a accru son prestige contre un cabinet sans cesse hésitant qui n'aurait pas fait mieux s'il avait voulu détruire à tout prix l'influence qu'exerçait le ministre.

D'abord, le retrait du Bill est survenu le jour même où Gérin-Lajoie prouvait en cinq points qu'il fallait adopter au plus tôt le Bill 60. (...)

Mais il n'y a pas de doute qu'il a fait triompher le Bill 60, et que le ministère de l'Éducation n'eût peut-être jamais vu le jour, si le ministre n'avait porté sa cause devant le peuple et expliqué la nature du Bill, dissipé les malentendus et montré ce qu'avait fait des enfants du Québec, un système d'enseignement incohérent. (...)

Mais surtout, la tournée de Gérin-Lajoie lui a permis, comme il l'a affirmé à plusieurs reprises, de se rendre compte que la population était beaucoup moins hostile que les corps intermédiaires à la création d'un ministère de l'Éducation. On avait bien plus de difficultés à avaler les projets de régionalisation scolaire qu'à comprendre la coordination qu'un ministère assurerait dans notre système d'éducation. (...)

Partout les grands thèmes du ministre étaient les mêmes. Le fouillis actuel le servait admirablement dans son plaidoyer pour un système organique où enfin les parents auraient un droit de regard. Devant clercs et laïques, il départageait les responsabilités de l'Église et de l'État, revendiquant pour celui-ci un droit sur l'éducation à cause de ses responsabilités d'assurer le bien commun temporel.

TABLEAU V

Extrait d'un article de Léon Dion
Le Magazine Maclean, octobre 1963
«La foi profonde du ministre dans la démocratie»

Au-delà des questions mêmes que soulève le débat en cours, comment laisser passer sous silence l'admirable exemple concret de démocratie que M. Gérin-Lajoie (...) présente à ses concitoyens ? Il (...) a compris que, dans les conditions de la société contemporaine, le destin de la démocratie repose, dans une large mesure, dans l'aptitude et la volonté des hommes publics à prendre une part active, directe, et dénuée de toute préoccupation partisane, à l'éveil et à la maturation des opinions sur les grandes questions controversées de l'heure. Accompagné de quelques-uns des meilleurs spécialistes de son département, il se présente devant le peuple, s'entretient avec lui de questions d'intérêt commun, répond aux questions qui lui sont posées et prend bonne note des observations, critiques ou reproches qui lui sont adressés. (...)

M. Gérin-Lajoie exprime sa conviction qu'en régime démocratique, le ministre, et lui seul, doit prendre les décisions en matière d'éducation et en porter la responsabilité, parce que lui seul est soumis au contrôle souverain du peuple. (...)

Tout au long de sa tournée, M. Gérin-Lajoie a fait la preuve d'une adhésion personnelle sincère et lucide aux valeurs de la démocratie. (...)

M. Gérin-Lajoie a choisi de placer la démocratie au centre de tous ses propos. Il a parlé d'«apprentissage de la démocratie», de «démocratie appliquée», de «démocratie organique» et «des voies nouvelles de la démocratie». (...)

Par ses propos, le ministre a conduit ses interlocuteurs et le public en général à prendre conscience des exigences et des risques pratiques de la démocratie. À une personne qui s'inquiétait du sort de l'éducation, surtout de l'éducation religieuse, dans l'éventualité de l'élection d'un gouvernement socialiste ou communiste, M. Gérin-Lajoie a fait cette réponse à la fois incomplète et admirable : «Quel que soit le gouvernement élu dans vingt ans, il reflètera les vues de la population et je l'accepterai». (...)

À la grande charte de l'éducation, il fallait adjoindre une proclamation de foi. M. Gérin-Lajoie, à l'occasion de sa grande campagne d'information, a fermement soutenu qu'une société et un gouvernement qui se veulent démocratiques doivent appliquer les normes et les procédures de la démocratie dans tous les domaines d'activité, y compris l'éducation. (...)

Après le *Bill 60* on aurait pu croire que l'opération de sensibilisation se serait terminée.

Toutefois, dès que fut adoptée la loi créant le Ministère de l'Éducation, je confie à mes collaborateurs une autre opération majeure, dite *Opération 55*, qui visait à obtenir l'adhésion de la population à la refonte de la carte scolaire du Québec pour créer 55 commissions scolaires régionales chargées de l'établissement d'un réseau d'écoles secondaires polyvalentes tel que le proposera plus tard la *Commission Parent*.

Je m'engageai dans une nouvelle tournée du Québec à cette fin.

Cette tournée donna lieu à des débats faisant surtout écho à des querelles quant au lieu de l'implantation des nouvelles écoles. Les débats se prolongèrent après la tournée de sorte qu'aucune commission scolaire régionale et aucune école polyvalente ne fut mise sur pied sans qu'une résolution à cet effet ne soit adoptée par chaque commission scolaire en cause.

C'est ainsi que toute la réforme du système scolaire dans la foulée du *Rapport Parent* se réalisa avec la participation et l'accord des intéressés.

CONCLUSION

Au moment de la publication du *Rapport Parent*, le Canada, y compris le Québec avait déjà un large éventail de sa population engagée dans le Tiers-Monde, faisant appel aux valeurs de la communication et de la participation.

Les années suivant la fin de la guerre de 1939-1945 virent naître les mouvements d'indépendance de nombreux pays en développement. La réalisation de ces indépendances s'accompagna d'un mouvement d'aide

internationale au développement. Le Canada s'engagea rapidement dans cette voie.

Ma nomination à la présidence de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en 1970 fut l'occasion de faire participer activement les éducateurs québécois, entre autres, à de nombreux projets de développement de l'éducation financés par le gouvernement fédéral aux quatre coins du monde. Ce furent autant d'occasions de faire connaître notre réforme de l'éducation au-delà de nos frontières.

À la même époque on assiste, dans plusieurs pays, à l'émergence d'organisations non gouvernementale. Ces ONG se sont donné une double mission :

- celle d'apporter une aide directe aux populations des pays démunis ;
- celle de sensibiliser la population du Canada aux problèmes des pays démunis.

C'est aussi dans ce contexte que fut créée la Fondation Paul Gérin-Lajoie en 1977. Elle se distingua par l'adoption d'une mission unique : l'éducation de base, qui comprend divers volets, tels que l'alphabétisation des parents d'élèves, la santé des élèves, l'initiation aux travaux manuels, l'organisation scolaire qui assure la participation des parents et celle du milieu ambiant à la vie de l'école, etc... tout autant que la construction, l'équipement et la réparation des salles de classe. Des programmes de communication invitent la population canadienne à participer au financement et à la réalisation des projets entrepris par la Fondation, en association avec des partenaires des pays d'intervention ou du Canada.

Ainsi le *Rapport Parent* qui eut un tel impact au Québec est en train de se retrouver en action aux quatre coins du monde. Les combats prennent des formes qui diffèrent d'un pays à l'autre, mais jamais on ne réussit à produire une importante réforme du système d'éducation sans dialogue entre les décideurs politiques et la population appelée à vivre cette réforme.

Ainsi l'on voit que la démocratie, c'est plus qu'un bulletin de vote dans une urne électorale.